

**SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMIT SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 22 JUIN 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2021-28

OBJET : RELIQUAT ARTICLE 8 – 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux juin le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Yves MONTAND à SAINT-CANNAT.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

Le Président expose au Comité Syndical :

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Article 8 et répondre aux opérations coordonnées des Communes, il convient de voter des reliquats pour les travaux du SMED13 maître d'ouvrage faisant l'objet d'une réception électrique avant le 31 décembre 2021.

L'opération sur la Commune de Velaux, Avenue Antoine Guillard, va démarrer dans le courant du mois de juillet et nécessite un complément d'enveloppe.

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	ART 8
2021.ENV.SMED.033	VELAUX	Avenue Antoine Guillard "La Dévalade" (Tranche 2)	65 000 €	26 000 €

Il est proposé de :

- Demander l'approbation du reliquat Article 8 – aménagement esthétique des réseaux,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le reliquat Article 8 – aménagement esthétique des réseaux,
- Autorise le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Président



Didier KHELFA